

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 22 novembre 2022

Présidence : M. Jean-Michel Rech

Présents : MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz

Le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES DE L'HÉRAULT

Les **tirages au sort** des 16^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault U17 et U15 du week-end du 8 janvier 2023 et des 8^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault U19 du week-end du 12 février 2023 auront lieu le mardi **13 décembre 2022 à 18h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE U19

ASPTT MONTPELLIER 1/FRONTIGNAN AS 1

Du 27 novembre 2022

Est avancée au 24 novembre 2022

(Accord des clubs)

COUPE OCCITANIE U15

1^{ER} TOUR

FABREGUES AS 1/PAULHAN ES 1

Du 22 octobre 2022

Est donnée à rejouer au 26 novembre 2022 et INVERSEE (programmation initiale)

(Décision de la Commission Règlements & Contentieux – L'Officiel 34 N° 15)

2^{EME} TOUR

ST GELY FESC 1/PAULHAN ES 1 ou FABREGUES AS 1

Du 26 novembre 2022

Est reportée et fixée au mercredi 30 novembre 2022

U17 AMBITION

⚽ Poule D

FLORENSAC PINET 1/CANET AS 1

Du 12 novembre 2022

Est donnée à rejouer au 26 novembre 2022

(Décision de la Commission de Discipline & de l'Ethique notifiée le 21 novembre 2022 par notifoot)

U17 AVENIR

⚽ Poule C

ST MATHIEU CLARET 2/GIGNAC AS 2

Du 3 décembre 2022

Est avancée au 27 novembre 2022

(Accord des clubs)

INFORMATIONS AUX CLUBS

FABREGUES AS 1/LA PEYRADE OL 1

51560.1 – U15 Ambition (B) du 12 novembre 2022

La Commission transmet le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

BALARUC STADE 1/R. DOCKERS SETE 1

51561.1 – U15 Ambition (B) du 19 novembre 2022

Le service Compétitions a transmis le dossier aux Commissions Règlements & Contentieux et Discipline & Ethique pour ce qui les concerne.

ABSENCE DE NUMÉRO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

MAUGUIO CARNON US 1

51589.1 – U15 Ambition (C) du 20 novembre 2022

Amende : 5 € (arbitre assistant)

CASTELNAU CRES FC 2

51617.1 – U15 Ambition (D) du 19 novembre 2022

Amende : 5 € (arbitre assistant)

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

M. ST MARTIN AS 1

51307.1 – U17 Ambition (C) du 12 novembre 2022

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

PAULHAN ES 1

51449.1 – U17 Avenir (B) du 19 novembre 2022
Amende : 1^{ère} infraction : 1 €
(Transmission composition d'équipe trop tardive)

ST ANDRE SANGONIS OL 1

51479.1 – U17 Avenir (C) du 19 novembre 2022
Amende : 1^{ère} infraction : 1 €
(Aucune opération FMI)

FABREGUES AS 1

51560.1 – U15 Ambition (B) du 12 novembre 2022
Amende : 3^{ème} infraction : 50 €
(Aucune opération FMI)

LA PEYRADE OL 1

51560.1 – U15 Ambition (B) du 12 novembre 2022
Amende : 2^{ème} infraction : 50 €
(Absence de composition d'équipe)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

M. ST MARTIN AS 1

51618.1 – U15 Ambition (D) du 19 novembre 2022

ST MARTIN LONDRES US 2

51815.1 – U15 Avenir (F) du 20 novembre 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 6 décembre 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 6 décembre 2022 à 17h30

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Patrick Ruiz